

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ, ÇA N'EST PAS LEUR PRIORITÉ !

Dans la nuit du 22 au 23 février, plusieurs panneaux du faux-plafond contenant des résidus d'amiante, ainsi que des barres métalliques de plusieurs kilos sont tombés d'une hauteur de 8 mètres dans la zone de recadencement SAS (entre RF1 et 3MV1), au-dessus d'une zone de circulation piétonne et à proximité de postes de travail.

Heureusement **cet incident, qui aurait pu avoir des conséquences graves, voire mortelles**, s'est déroulé en dehors des heures de production.

En attendant les réparations, cette zone a été fermée par les pompiers et les restes du faux-plafond tombés ont été récupérés par une société agréée.

Danger grave et imminent

La CGT a immédiatement déposé un « **avis de danger grave et imminent (DGI)** ».

Ce n'est **pas la première fois** que ce type d'incident se produit au Montage ou sur le site, mais ceux-ci sont **de plus en plus fréquents** et sont dus au vieillissement des bâtiments et au **manque d'investissements** pour y faire face.

Selon la Direction, les plaques et les barres de fer sont tombés du fait de l'oxydation des vis qui tiennent les panneaux aux barres de fer. Mais on peut s'interroger sur le fait que ces barres de fer ne sont pas fixées aux extrémités sur les charpentes, mais uniquement posées.

Pas de garanties pour les salariés

On peut également s'interroger sur les risques pour la santé qu'ont ces panneaux installés sur l'ensemble des surfaces de la toiture du système 1.

Quelle garantie pour la santé des salariés, que l'usure et la vétusté des panneaux ne génèrent pas des poussières d'amiante avec le temps ?

La CGT ayant refusé de lever l'**avis de danger grave et imminent**, la Direction a été contrainte de réunir le CHSCT (*Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail*) mardi 24 février. La seule chose sur laquelle s'est engagée la Direction, c'est d'étudier le coût de la mise en place de filets de sécurité sous le faux-plafond.

Lorsque la Direction a demandé un vote pour la levée du danger grave et imminent, la Direction et les membres des syndicats FO, CFDT, CFTC, CFE-CGC, ont voté pour la levée de celui-ci.

À la suite de ce vote, le DGI a donc été levé.

La CGT ayant estimé qu'aucun engagement sérieux n'avait été pris pour garantir la santé et la sécurité des salariés, a seule voté pour le maintien du **Danger Grave et Imminent**.